

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 29 septembre 2009**

**à laquelle étaient présents :**

Président de Séance : Mme Nelly METGE

Membres présents : (9) Mme BERNARD, M. BERTHIER, Mme CAZENAIVE, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme METGE, Mme REVEL, Mme TOLLOT.

Membres excusés représentés : (6) M. BARRON (représenté par M. BERTHIER), M. BON (représenté par M. GOUDEAU), Mme CHATILLON (représentée par Mme TOLLOT), M. EL HASSOUNI (représenté par Mme BERNARD), Mme LE GRAND (représentée par Mme GINDRE), Mme TENENBAUM (représentée par Mme METGE).

Membres excusés : (2) M. REBSAMEN, Mme ROLLIN

Date de convocation : 22 septembre 2009

**Délibération n° : 58-2009**

**Objet : Création d'un budget annexe**

Dans le cadre de la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, le Service d'Actions Tutélaires Gérontologique (SATGE) du CCAS de Dijon entre dans la catégorie des établissements et services médico-sociaux soumis à autorisation.

Le Conseil d'Administration du CCAS a statué, lors de sa séance du 26 novembre 2008, sur la transformation du SATGE en service non personnalisé du CCAS avec un budget annexe M22.

Le SATGE sera donc géré jusqu'au 31 décembre 2009 dans le budget principal du Centre Communal d'Action Sociale de Dijon selon l'instruction budgétaire et comptable M14.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, le SATGE doit, suite à son statut d'établissement médico-social et son nouveau financement, être géré en budget annexe selon l'instruction budgétaire et comptable M22.

Il convient donc de créer au sein du CCAS de Dijon un nouveau budget annexe intitulé « Service d'Actions Tutélaires Gérontologiques ».

Les membres du Conseil d'Administration décident la création de ce nouveau budget annexe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DAGL : 1

Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

15 OCT. 2009



Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

**PUBLIÉ LE 30 SEP. 2009**